

<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie</i>	COMMISSION DE SUIVI DE SITE	
	INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE DOMQUEUR	
	COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 MAI 2013	
	<i>Document projet : oui</i>	<i>Document approuvé : non</i>

Lieu : MAIRIE DE DOMQUEUR	Rédactrices : Perrine MICHEL Date : 21 mai 2013	Date d'approbation :
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------	-----------------------------

PARTICIPANTS

Représentant de la sous-préfecture d'Abbeville :

M. Philippe DIEUDONNE – Sous-Préfet d'Abbeville

Représentants des collectivités :

M. Emmanuel SCHORDERET - maire de Domqueur

M. Mathieu DOYER - maire de Bussus-Bussuel

M. Jean-Claude BRIET - maire d'Ergnies

M. James HECQUET – 5^{ème} vice président de la Communauté de communes du Haut Clocher

M. André RIMOLDI – conseiller municipal de Bussus-Bussuel

M. Michel MASSON – conseiller municipal de Domqueur

M. Pierre BILLARD – 2^{ème} adjoint du maire de Domqueur

Représentants des administrations :

M. Christophe HENNEBELLE – DREAL Picardie

Mme Hélène MENET- DREAL Picardie

Mme Perrine MICHEL – DREAL Picardie

Représentants de l'exploitant :

M. Thierry DELINEAU – SITA

Mme Françoise BOURGEOIS – SITA

M. Jean-Pierre BOINET – SAS P. BOINET

Représentant des salariés :

M. Wilfried BRETTELLE – SAS P. BOINET

ORDRE DU JOUR :

1. Installation de la commission
2. Désignation des membres du bureau
3. Présentation du bilan d'activité 2012
4. Présentation des travaux de réaménagement prévus en 2013
5. Point sur l'inspection réalisée le 18/04/2013

Documents de référence :

- Rapport d'activité – année 2012

1. Installation de la commission

M. Dieudonné, Sous-Préfet d'Abbeville ouvre la séance. En lien avec l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2012 instituant la création de la CSS de Domqueur, il rappelle le rôle de la Commission de Suivi de Site, son domaine de compétence et son fonctionnement.

2. Désignation des membres du bureau

M. le Sous-préfet poursuit la séance avec la désignation des membres du bureau.

Les membres du bureau de la CSS de Domqueur sont :

- le président : M. Philippe DIEUDONNE
- le représentant du collège « administration » : M. Christophe HENNEBELLE
- le représentant du collège « élu » : M. Daniel DUBOIS
- le représentant du collège « exploitant » : M. Sylvain COUPIN
- le représentant du collège « salarié » : M. Wilfried BRETTELE

Aucune des personnes appartenant au collège « riverains ou associations de protection de l'environnement », mentionné dans l'arrêté préfectoral du 24/10/2012 instituant la création de la CSS de Domqueur, n'est présente.

3. Présentation du bilan d'activité 2012

M. Delineau présente un diaporama sur les rapports d'activité 2011 et 2012 qui fait le point sur :

- les quantités de déchets reçus de 2002 à 2012 ;
- la nature des déchets reçus de 2002 à 2012 ;
- le contrôle des déchets reçus en 2011 et 2012 : 20 bordereaux de refus en 2011 (10 pour absence de fiche d'information préalable, 9 pour des déchets interdits et 1 pour motifs d'impayés importants), aucun bordereau de refus n'a été émis en 2012 ;
- les principaux travaux réalisés en 2011 et 2012 :
 - 2011 : réalisation d'une tranchée drainante permettant le captage du biogaz en périphérie de la zone en exploitation (cellule 10), forage de 19 puits de captage du biogaz au niveau de l'ensemble du site ;
 - 2012 : forage de 11 puits de captage du biogaz au niveau de la cellule 10, mise en place d'une vanne automatique au niveau de l'arrivée gravitaire des lixiviats dans les bassins de stockage ;
- les réclamations en 2011 et 2012 (82 en 2011 et 13 en 2012 avec une forte diminution du nombre de réclamations depuis mars 2012 liée aux travaux réalisés au niveau du réseau de captage du biogaz et à la fermeture du site depuis juin 2012) ;
- suivi environnemental réglementaire : rappel des arrêtés préfectoraux encadrant l'installation et la présentation des différents rejets qui font l'objet d'une surveillance réglementaire, à savoir : le biogaz, les lixiviats, les eaux souterraines et les eaux de surface.

Concernant le suivi du biogaz, deux contrôles ont mis en évidence un dépassement sur le paramètre SO₂ en sortie de torchère. Une mise à jour de l'étude de risques sanitaires de 2009 est en cours afin de solliciter une augmentation de la concentration en SO₂ en sortie de torchère. M. Delineau indique que les premières conclusions confirment qu'aucun risque sanitaire n'a été identifié.

- contrôles extérieurs réglementaires : vérification des installations électriques, vérification du pont bascule, contrôle des extincteurs, dératissage mensuel jusqu'à la fermeture du site et contrôle annuel du portique de détection de la radioactivité ;
- faits marquants en 2011 et 2012 : certification ISO 14001, inspection DREAL le 20/09/2012 (gestion des odeurs, mise en sécurité du site après fermeture), contrôle inopiné de la DREAL (dépassement sur SO₂ en sortie de torchère), fermeture du site le 15/06/2012 (dépôt d'un dossier de cessation d'activité en Préfecture le 31/10/2012), dépôt d'une notice d'information présentant la mise en place d'une installation de transferts de déchets non dangereux en décembre 2012.

4. Présentation des travaux de réaménagement prévus en 2013

Les travaux prévus en 2013 sont :

- la mise en place de la couverture finale sur la totalité du site,
- la poursuite et mise en œuvre des prescriptions de surveillance post-exploitation en vigueur.

M. Hennebelle explique aux membres de la CSS que la mise en place de la couverture finale ne peut avoir lieu avant la stabilisation du tassement des déchets.

5. Point sur l'inspection réalisée le 18/04/2013

M. Hennebelle, responsable de l'unité territoriale de la Somme de la DREAL Picardie présente la nouvelle équipe en place suite au départ de Mme Cunche : Mme Menet, Responsable de la Subdivision 2 et Mme Michel, en charge du suivi du site.

Mme Michel présente ensuite le diaporama relatif à l'inspection du 18/04/2013 qui a porté sur le dossier de cessation d'activité, la demande d'autorisation en vue de la mise en place d'une plate-forme de transfert de déchets non dangereux sur le site de l'ISDND, le rapport d'activité 2012 et la déchetterie.

- Dossier de cessation d'activité :

Le site a cessé de recevoir des déchets le 15/06/2012. L'exploitant a informé M. Le Préfet par courrier du 28/06/2012 de la cessation de l'activité du site. Ce courrier a été suivi par l'envoi d'un dossier de cessation d'activité le 31/10/2012, qui après examen, nécessite d'être complété sur différents points tels que la transmission de l'acte de vente, le dossier de servitudes d'utilité publique, des précisions sur l'usage futur du site... Le dossier complété sera déposé pour le 1^{er} juin 2013 par l'exploitant.

- Dossier relatif à la mise en place d'une plate-forme de transfert de déchets non dangereux sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux :

Le projet se situera entre la déchetterie et le bassin d'eaux pluviales.

L'installation transfèrera 4 flux distincts : les déchets propres et secs issus de la collecte sélective, les déchets non dangereux issus de la collecte des ordures ménagères résiduelles et les déchets industriels banals et encombrants.

Elle comprendra deux parties : une zone de manœuvre bitumée et une zone de transfert composée de 3 alvéoles (3 x 35 m²). Le fond de chaque alvéole sera étanché.

Les eaux de pluie entrées en contact avec les déchets seront acheminées vers les bassins de lixiviats, et les eaux de ruissellement de la zone de manœuvre seront acheminées jusqu'au bassin des eaux pluviales après être passées par le déshuileur-débourbeur.

L'activité de transfert est concernée par les rubriques 2714 et 2716 de la nomenclature ICPE. Les volumes déclarés sont inférieurs à 100 m³, ce qui rend cette activité non classable.

M. Delineau indique qu'il s'agit d'un projet et qu'il n'a, actuellement pas de date exacte à donner concernant la réalisation de la plate-forme.

- Rapport d'activité 2012 :

Les trois points importants relevés à l'examen du rapport d'activité sont :

- *la torchère* : dépassement des rejets (notamment du SO₂) en mars et en novembre 2012. L'exploitant doit mettre à jour son étude de risques sanitaires pour le 1^{er} juin 2013.

- *les lixiviats* : les deux bassins de 4 000 m³ et 3 000 m³ sont pleins et les lixiviats stagnent et commencent à monter dans le massif de déchets. L'exploitant doit proposer au plus vite une solution.

M. Hennebelle rassure les membres de la CSS qui craignent un débordement des deux bassins. Les vannes reliant la production de lixiviats dans le massif de déchets à leur acheminement jusqu'aux bassins sont fermées.

La problématique actuelle concerne les lixiviats qui stagnent dans le massif de déchets et les dispositions constructives des casiers qui n'ont pas été mises en œuvre pour ce genre de situation.

Les membres de la CSS souhaitent connaître les mesures mises en œuvre par la société SITA pour pallier à ce problème. L'Inspection des Installations Classées les informera de la procédure mise en œuvre, dès que la solution proposée par l'exploitant aura été validée.

- *objectif 2013* : mise en place de la couverture finale avec la réalisation des travaux d'entretien du site.

- **La déchetterie** :

Les points relevés sont les suivants :

- les horaires ne sont pas affichés à l'entrée du site ;
- le tri des déchets par benne doit faire l'objet d'une vigilance car il a été trouvé des éléments d'une carcasse de voiture, un réfrigérateur dans la benne à ferrailles ;
- le personnel et les extérieurs doivent être sensibilisés au tri des déchets ;
- les attestations de vérification des extincteurs sont à fournir à l'inspection des installations classées.

6. **Divers**

M. Schorderet, maire de Domqueur, souhaite savoir si la dératisation du site sera maintenue après sa fermeture (c'était une question qui avait été posée à la CLIS du 24/11/2011 avec une réponse négative de M. Delineau). M. Delineau lui confirme que non.

7. **Conclusions**

Les informations relatives à la solution de traitement des lixiviats, la mise en place de la plate-forme de transfert et le calendrier des travaux du site seront transmises aux membres du bureau de la CSS dès réception des éléments par la société SITA, par courriel.

La société SITA propose de faire apparaître le calendrier des travaux dans un bulletin « final » d'information SITA, distribué à la population des alentours.

La prochaine réunion sera programmée avant l'été de 2014 avec une visite du site.

L'ordre du jour pourra être le suivant :

- **bilan d'activité 2013 ;**
- **travaux réalisés ;**
- **perspectives sur la déchetterie.**

Le Sous-Préfet



Philippe DIEUDONNE